



PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE COVID 19

COMPETITION SPORTIVE AMICALE

19 juin 2021

Gymnase Perrin, Saint André

Il s'appuie sur les directives du ministère chargé des solidarités et de la santé, du ministère chargé des sports, de la préfecture de la Réunion, ainsi que de la fédération Française de la montagne et de l'escalade.

Il présente les adaptations nécessaires à l'organisation des compétitions d'escalade pour respecter les règles sanitaires en vigueur.

Les règlements sportifs des compétitions s'appliquent en parallèle.

Il sera mis à jour en fonction de l'évolution des règles sanitaires locales.

TABLE DES MATIERES

1	Documents officiels servant de support	3
2	Principe général	3
3	Infrastructures	4
4	Contrôle des flux et capacité d'accueil.....	4
4.1	Introduction	4
4.2	Jauge définie.....	4
4.3	Les personnes autorisées sur le site de la compétition.....	4
4.3.1	Les sportifs autorisés	4
4.3.2	Le Comité d'Organisation Local (COL).....	5
5	Répartition des effectifs et adaptation à la situation sanitaire.....	5
5.1	Organisation du contest	5
6	Protocole d'hygiène et mesures de protection	5
6.1	Introduction et droit de refus/exclusion	5
6.1.1	Les règles de base	6
6.1.2	Droit de refus ou d'exclusion	6
6.2	Règles et mesures pour l'accueil des participants	6
6.3	Règles et mesures à destination des sportifs autorisés	7
6.3.1	Les règles spécifiques à la procédure d'escalade	7
6.3.2	Les règles spécifiques au contest.....	8
6.4	Règles et mesures à destination du public	9
6.4.1	Les règles spécifiques aux différentes phases de la compétition.....	9
6.5	Règles et mesures à destination des membres du COL et des intervenants extérieurs. 9	9
6.5.1	Les règles spécifiques.....	9
6.6	Règles et mesures à destination des personnes présentes aux abords des infrastructures.....	9
7	Moyens mis en œuvre.....	10
7.1	Affichage et plan de circulation	10
7.2	Bracelets de couleurs différentes	10
7.3	CONSEILLERS COVID - Information et vérification de l'application du protocole... 10	10
7.4	Bornes équipées de solution hydroalcoolique.....	10
7.5	Protocole d'hygiène des surfaces collectives utilisées.....	11
7.6	Vestiaires et sanitaires	11
7.7	Restauration des membres du COL	11
7.8	Propreté et évacuation des déchets	11

1 Documents officiels servant de support

MINISTERE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

16/10/2020 : [Décret no 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

27/11/2020 : [Décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 mis à jour le 27 novembre 2020](#), prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

MINISTERE DES SPORTS

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-03-avril/>

03/04/2021 Evenement sportif:

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireevenementssportsespacepublic.pdf>

03/04/2021 tableau d'organisation: https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/tablo_sanitaire_.pdf

03/04/2021 Protocoe HCR : https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_hcr.pdf

PREFECTURE DE LA REUNION

<http://www.reunion.gouv.fr/la-reunion-face-au-covid-19-r461.html>

09/06/2021 : <http://www.reunion.gouv.fr/mesures-de-protection-applicables-a-la-reunion-a7688.html>

AGENCE REGIONALE DE LA SANTE – LA REUNION

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/nouveau-coronavirus-covid-19-0>

FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

<https://www.ffme.fr/covid-19/>

20/10/2020 : [Nouvelles mesures sanitaires et conséquences sur les protocoles sanitaires](#)

28/10/2020 : [Commission médicale – Fiche technique de prise en charge d'un cas positif au Covid-19](#)

2 Principe général

Ce protocole s'applique pour l'organisation Dde a compétition amicale organisée le **19 juin 2021** à la **Saint André, gymnase Perrin par Est'Kalad Club**.

Il pourra être amendé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire à La Réunion.

Les préconisations des Ministères, du Préfet, du Maire et de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade peuvent renforcer ou adoucir ce protocole.

3 Infrastructures

Pour l'organisation de cette compétition, la Mairie de Saint André met à disposition du club les infrastructures suivantes :

- Le gymnase Jean Perrin
 - Mur d'escalade
 - Salle omnisports de type X d'une superficie de 1200 m²

4 Contrôle des flux et capacité d'accueil

4.1 Introduction

Ce point comprend toutes les mesures qui permettent de contrôler et limiter le nombre et les mouvements des usagers.

Conformément aux nouvelles mesures prises par le préfet de la Réunion le 09 JUIN 2021, la jauge maximale de compétiteurs mineurs est de 50 par vague et la capacité totale d'accueil est de max 35%.

Le nombre de personnes autorisées en fréquentation sera contrôlé.

Un système de comptage des flux sera mis en place par l'organisateur afin de ne pas dépasser la jauge maximale. Voir le chapitre 4.2.

Pour contrôler les flux, un plan de circulation et un balisage sera mis en place pour respecter strictement les mesures de distanciation sociale.

Ces règles seront largement communiquées et suffisamment formalisées.

4.2 Jauge définie

La jauge maximale d'accueil est définie comme suit :

- le Gymnase Perrin : 357 personnes en capacité maximale d'accueil donc **125 personnes avec la jauge des 35%**.
-

4.3 Les personnes autorisées sur le site de la compétition

4.3.1 Les sportifs autorisés

Conformément à la réglementation fédérale tout sportif présent sur l'évènement est dans l'obligation d'être titulaire d'une licence sportive de l'année en cours.

La clôture des inscriptions en ligne pour ce contest est fixée au 17 juin à minuit.

En se basant sur une étude des effectifs présents sur les 5 dernières années, nous pouvons estimer la présence d'**environ 100 sportifs divisé en 5 vagues** .

Pour information, à aucun moment donné tous ces sportifs seront présents au même moment dans le gymnase.

Un SYSTEME DE VAGUE sera mis en place pour limiter les rassemblements et faciliter l'épreuve sportive en appliquant les protocoles sanitaires en vigueur.

Voir la répartition des effectifs au chapitre 5.

4.3.2 Le Comité d'Organisation Local (COL)

Le Comité d'Organisation Local sera dénommé le COL

Cette équipe est constituée :

- De la présidente du collectif d'organisation local
- Du PC inscription et résultats (contrôle des entrées) de 2 personnes
- D'une équipe de 10 « assureur/aiguilleurs de sportifs »
- D'un PC administratif de 1 personnes
- D'une équipe technique de 2 personnes
- D'une équipe de CONSEILLER COVID de 3 personnes

5 Répartition des effectifs et adaptation à la situation sanitaire

5.1 Organisation du contest

En complément des informations apportées au chapitre 4.3.1, nous rappelons que le choix de **fonctionner par vague de sportifs permet considérablement de réduire les regroupements.**

Ces vagues permettront pendant les phases de qualification d'accueillir sur les blocs de compétitions **50 sportifs maximum sur une plage horaire définie.**

A la fin de chacune des vagues les sportifs devront quitter le gymnase en respectant le plan de circulation mis en place.

Ou aller se mettre dans la zone « accueil du public »

6 Protocole d'hygiène et mesures de protection

6.1 Introduction et droit de refus/exclusion

En tenant compte des recommandations des autorités publiques, des mesures d'hygiène concrètes seront suivies pour minimiser le risque de transmission de la Covid-19.

Aussi toutes les personnes présentes sur l'évènement devront respecter l'ensemble **des gestes barrières** édités par Santé publique France, à savoir :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès sera facilité avec la mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydroalcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Le respect de la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes.

- Dans l'enceinte du gymnase et de la salle de « réception » le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes de plus de 11 ans sauf pendant l'action de grimpe.
- Les rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sont interdits sur la voie publique.

6.1.1 Les règles de base

Vérification de l'état de santé

Toute personne présentant des symptômes potentiellement liés à la Covid-19 ne doit pas se présenter sur l'évènement sportif Championnat Régional de bloc 2021 à la Chaloupe Saint Leu.

Port du masque OBLIGATOIRE

Le port du masque est OBLIGATOIRE à tout moment pour toutes les personnes présentes de plus de 11 ans sauf pendant l'action de grimpe, dès leur entrée dans le gymnase ou la salle de « réception ».

Hygiène et désinfection des mains

L'hygiène des mains est l'une des mesures préventives les plus importantes. La désinfection régulière des mains avec un spray hydroalcoolique est essentielle.

Des sprays contenant une solution hydroalcoolique seront mis à disposition pour toutes les personnes présentes.

Distanciation physique

Toute personne présente devra respecter la règle de distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes.

Restauration sur place INTERDITE

La restauration dans l'enceinte du gymnase sera INTERDITE.

Une organisation spécifique sera mise en place pour les membres du COL.

6.1.2 Droit de refus ou d'exclusion

Dans le cas de symptômes visibles potentiellement liés à la Covid-19 ou en cas de non-respect des règles présentées dans ce document, l'organisation se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'exclure un participant de l'enceinte du gymnase.

6.2 Règles et mesures pour l'accueil des participants

A l'entrée du gymnase, tous les entrants devront être masqués et seront accueillis par un **CONSEILLER COVID** qui les orientera vers le PC inscriptions en respectant le protocole sanitaire.

Chaque participant devra fournir les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Téléphone
- Mail
- Heure d'entrée dans le gymnase

Un système de comptage sera mis en place afin de ne pas dépasser les jauges maximales définie au chapitre 4.2.

Afin de maîtriser les flux et limiter les rassemblements à l'intérieur du gymnase, des BRACELETS DE COULEUR différentes seront distribués aux personnes autorisées en prenant en compte leurs horaires de présence à l'intérieur du gymnase.

La liste des participants pourra être communiquée par le club aux autorités sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Le PC accueillera 1 participant à la fois par table.

Un marquage au sol sera tracé pour respecter la distanciation.

Tous les entrants se désinfecteront les mains à l'aide d'un spray hydroalcoolique mis à leur disposition par nos soins.

6.3 Règles et mesures à destination des sportifs autorisés

Chaque sportif autorisé devra respecter strictement les règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

Pour rappel, l'ensemble des mesures et préconisations s'appuie sur [Application des mesures sanitaires pour le sport à compter du 8 avril](#)

Et. [Reprise en salle à compter du 9 juin](#) édictées par la fédération Française de la Montagne et de l'Escalade le 08 juin 2021.

Il se complète par la diffusion des **affiches FFME** (voir ANNEXE 2) qui s'appliquent plus généralement à la pratique de l'escalade.

Une équipe de CONSEILLERS COVID sera chargée de les informer et de les orienter, ainsi que de vérifier le strict respect du protocole sanitaire.

6.3.1 Les règles spécifiques à la procédure d'escalade

Ces règles et mesures viennent en complément des règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

Port du masque OBLIGATOIRE

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour toutes et tous et à tout moment, y compris pendant l'échauffement et les périodes de repos.

Exceptionnellement, pendant l'action de grimpe et d'assurage, les compétiteurs seront autorisés à retirer leur masque.

Hygiène et désinfection des mains : magnésie liquide OBLIGATOIRE.

Seule la magnésie liquide (à base d'alcool) sera autorisée.



Distanciation physique

Chaque compétiteur devra respecter la règle de distanciation physique d'AU MOINS DEUX METRE entre deux personnes.

EXCEPTIONNELLEMENT PENDANT L'ACTION DE GRIMPE, il devra respecter la distanciation physique d'AU MOINS DEUX METRES.

Chaussons d'escalade

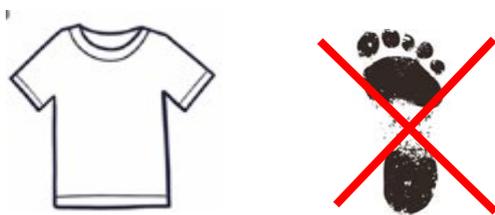
Chaque compétiteur utilisera OBLIGATOIREMENT ses chaussons PERSONNELS d'escalade

Proscrire les pieds et torses nus

La marche pieds nus sera interdite dans le gymnase et à proximité des structures d'escalade (tapis, pied de bloc...)

Il est donc OBLIGATOIRE pour chaque compétiteur d'entrer et de se déplacer dans les zones d'échauffement et de compétition avec une paire de basket ou de savate.

De plus le port d'un t-shirt propre est OBLIGATOIRE



Sacs personnels et bouteilles d'eau

Les sacs PERSONNELS devront être à distance les uns des autres et devront être étiquetée au nom du grimpeur.

Les bouteilles et gourdes d'eau PERSONNELLES devront être étiquetée au nom du grimpeur.

Une zone de stockage par club pour les effets personnels des compétiteurs sera aménagée dans le respect des règles de distanciation et des mesures sanitaires.

6.3.2 Les règles spécifiques au contest

Echauffement des compétiteurs

Une zone spécifique d'échauffement sera mise à disposition des compétiteurs en respectant les 2 mètres de distanciation pendant l'action de grimpe.

Les compétiteurs attendront leur tour dans une zone d'attente délimitée qui leur permettra de respecter les règles de distanciation (voir le plan de circulation en ANNEXE 1).

Une équipe de CONSEILLERS COVID sera chargée de les informer et de les orienter, ainsi que de vérifier le strict respect du protocole sanitaire.

Contest

Les compétiteurs pourront attendre ou se reposer dans des zones d'attentes délimitées qui leur permettront de respecter les règles de distanciation (voir le plan de circulation en ANNEXE 1).

Résultats

Afin d'éviter tout regroupement, dans un premier temps les résultats du contest seront communiqués par mail aux candidats.

Dans un second temps, ils seront affichés dans des zones espacées à l'intérieur du gymnase.

Podiums

Les récipiendaires ainsi que les remettants porteront le masque.

Les médailles seront distribuées de la main à la main, elles ne seront pas passées autour du cou des athlètes par les remettants.

Pas d'accolades ou d'embrassades avec les athlètes.

Chacun restera sur sa marche (pas de regroupement autour du vainqueur)

6.4 Règles et mesures à destination du public

Chacun devra respecter strictement les règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

Un CONSEILLERS COVID sera chargée d'informer et d'orienter, ainsi que de vérifier le strict respect du protocole sanitaire.

6.4.1 Les règles spécifiques aux différentes phases de la compétition

Ces règles et mesures viennent en complément des règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

Pendant l'échauffement

Afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la zone d'échauffement, seul les compétiteurs peuvent avoir accès à cette zone.

Pendant la compétition

l'accès à la zone de compétition reste interdit au public, seule les compétiteurs et l'équipe du COL seront autorisés à être dans la zones de compétition.

6.5 Règles et mesures à destination des membres du COL et des intervenants extérieurs.

Chaque membre du COL et chaque intervenant extérieur devra respecter strictement les règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

6.5.1 Les règles spécifiques

Ces règles et mesures viennent en complément des règles de base édictées au chapitre 6.1.1.

Un dispositif de tables avec au maximum 6 personnes sera installé à l'extérieur pour que les membres du COL puissent bénéficier d'un panier repas.

6.6 Règles et mesures à destination des personnes présentes aux abords des infrastructures

En amont, et tout au long de l'évènement, une communication sera faite pour rappeler les gestes barrières aux abords du gymnase.

7 Moyens mis en œuvre

7.1 Affichage et plan de circulation

Un affichage des gestes barrières généraux et spécifiques à l'escalade sera prévu sur tout le site.

Pour éviter les croisements et les regroupements, un PLAN DE CIRCULATION sera mis en place et matérialisé par des barrières et de la signalétique.

Un plan d'aménagement du site (voir le plan de circulation en ANNEXE 1) servira de base à l'installation du plateau technique.

Le plan de circulation prend en compte les éléments suivants :

- Respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes
- Eviter les croisements
- Eviter les zones de regroupement

Les flux majeurs seront régulés par les circuits suivants :

Circuit pour les sportifs autorisés et l'équipe du COL:

Entrée principale / inscription / zone d'accueil des compétiteurs / zone d'échauffement / zone de compétition / sortie principale

Circuit pour les membres du public :

Entrée principale / gymnase accueil du public / sortie principale

7.2 Bracelets de couleurs différentes

Afin de maîtriser les flux et limiter les rassemblements à l'intérieur du gymnase, des BRACELETS DE COULEUR différentes seront distribués aux personnes autorisées en prenant en compte leurs horaires de présence à l'intérieur du gymnase.

7.3 CONSEILLERS COVID - Information et vérification de l'application du protocole

Des CONSEILLERS COVID seront chargés d'informer et d'orienter tous les participants, ainsi que de vérifier le strict respect du protocole sanitaire.

7.4 Bornes équipées de solution hydroalcoolique

Des bornes équipées de solution hydroalcoolique seront réparties sur tout le site :

- Entrée et sortie principale
- Inscriptions
- Zone d'échauffement
- Zone de compétition
- Toilettes (savon)
- PC général
- Zone d'isolement COVID

7.5 Protocole d'hygiène des surfaces collectives utilisées

L'ensemble de la surface des tapis sera désinfecté par pulvérisation d'un produit désinfectant aux normes, avant, entre chaque vague et après la compétition.

Tout au long de la compétition, une équipe de CONSEILLERS COVID sera chargée de désinfecter les surfaces qui auront été au contact des participants : barrières de sécurité, poignées de porte, chaises, bancs, tentes, ...

7.6 Vestiaires et sanitaires

Les vestiaires et douches seront fermés, seules les toilettes seront accessibles.

L'information suivante sera communiquée aux compétiteurs : *Les vestiaires sont fermés, arrivez en tenue de sport propre.*

Une seule personne à la fois sera autorisée à rentrer dans les sanitaires.

Le nettoyage des mains avec du savon sera obligatoire à chaque entrée et sortie des toilettes.

7.7 Restauration des membres du COL

Un dispositif de tables avec au maximum 6 personnes sera installé à l'extérieur pour que les membres du COL et les officiels puissent bénéficier d'un panier repas.

7.8 Propreté et évacuation des déchets

Des poubelles seront réparties sur tout le site.

Eric Lagoffun,

Président d'Est'Kalad Club

